



Conditions de travail des chauffeurs DPD, la position de DPD

DPD rejette les critiques formulées dans le reportage et affirme respecter toutes les exigences légales. L'entreprise assure exiger que tous ceux qui travaillent pour elle détiennent un permis de travail valide. *«Ceux-ci sont vérifiés régulièrement pour garantir que tous les employés disposent des documents nécessaires»*, écrit DPD, qui assure que tous les chauffeurs et sous-traitants reçoivent au moins le salaire minimum légal. *«En ce qui concerne les sous-traitants, nous nous séparons uniquement de ceux qui ne répondent pas à des exigences élevées, en particulier en matière de conformité au niveau des salaires ou des horaires de travail.»*

DPD affirme également qu'il n'y a pas de *«climat de peur»* en son sein mais une culture d'entreprise *«ouverte»* et que les gens se soutiennent mutuellement.

Au niveau des contrôles, ceux-ci doivent assurer la qualité : *«Cela est nécessaire pour répondre à la fois aux normes élevées de nos clients et aux exigences légales. Les sous-traitants agissent en tant que partenaires contractuels indépendants.»*

A propos des longues journées de travail, DPD indique : *«Chez DPD Suisse, nous attachons une grande importance à des conditions de travail équitables et conformes à la loi.»* Si les sous-traitants ne se conforment pas à ces règles, ils sont remerciés.

Enfin DPD déclare : *«La santé de nos chauffeurs est notre priorité, c'est pourquoi nous proposons régulièrement des formations et des mesures préventives afin de minimiser les contraintes.»*